

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL (NOMINATIFS) N°75-2024-106

PUBLIÉ LE 19 FÉVRIER 2024

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / secrétariat de direction

75-2024-02-16-00013 - Arrêté relatif à la désignation des membres du Comité Social d Etablissement Local de l Hôpital Paul Doumer (2 pages)

Page 3

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2024-02-16-00013

Arrêté relatif à la désignation des membres du Comité Social d Etablissement Local de l Hôpital Paul Doumer





LABRUYERE B.P. 10239 60332 LIANCOURT Cedex

Standard : 03 44 31 55 00 Fax Paul Doumer: 03 44 31 55 30

Arrêté n°

relatif à la désignation des membres du Comité Social d'Etablissement Local de l'Hôpital Paul Doumer

LE DIRECTEUR DE L'HOPITAL PAUL DOUMER

- VU le code de la santé publique ;
- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n°2021-1570 du 3 décembre 2021 relatif aux comités sociaux d'établissement des établissements publics de santé, des établissements sociaux, des établissements médico-sociaux et des groupements de coopération sanitaire de moyens de droit public ;
- Vu le décret n°2022-858 du 7 juin 2022 relatif aux comités sociaux d'établissement locaux de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris et des Hospices civils de Lyon ;
- VU le procès-verbal relatif aux résultats des élections professionnelles du 8 décembre 2022 ;
- VU les listes présentées par les organisations syndicales pour le renouvellement des représentants du personnel au comité social d'établissement local à l'occasion des élections professionnelles du 5 au 8 décembre 2022 ;
- VU le départ de deux membres de l'organisation syndicale CFDT et la démission du 1^{er} suppléant suivant sur la liste ;

<u>ARRÊTE</u>

ARTICLE 1:

Ont été élus représentants titulaires et suppléants du personnel au Comité Social d'Etablissement Local :

Représentants titulaires CFDT : Représentants suppléants CFDT :

Mme FARIA DOS REIS Anaïs

Mme PARME Sandrine

M. NICOLOSI Flavio Mme BALLANGER LENOIR Angélique

Mme TOUAMA Ghania Mme RENARD Nathalie

Représentants titulaires USAP-CGT : Représentants suppléants USAP-CGT :

Mme MAZARS VirginieMme BOUFFLET JulieMme PHILIPPARD CélineM. PIERRE Fabrice

Mme NEE Cécile Mme BEN HAMED Sandrine

Mme TALLON Magalie M. HARLAY Valentin

ARTICLE 2:

Le Directeur de l'Hôpital Paul Doumer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Labruyère, le 16 Févier 2024.

Pour le Directeur Général et par délégation, Le Directeur de l'Hôpital Paul Doumer,

Odon MARTIN MARTINIERE